

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16643**

Intitulé

Manager des risques industriels (MS)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
CESI	Directeur Général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

343p Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La mission du certifié « manager des risques industriels » couvre des aspects normatifs et réglementaires. Son niveau de responsabilité le positionne systématiquement au niveau d'un cadre supérieur avec une vision transverse des activités de l'entreprise. A ce titre, il fait généralement partie des Comités de Direction. Il est chargé de définir la politique Santé Sécurité Environnement (SSE) en accord avec la Direction et d'en assurer la mise en oeuvre.

Activité 1 : Identifier les contraintes et les opportunités Santé, Sécurité au Travail & Environnementales Les contraintes réglementaires et normatives évoluent en continu et peuvent permettre à l'entreprise d'obtenir ou de conserver un avantage concurrentiel en termes de gestion des risques. Cette activité a pour but principal de savoir identifier et maîtriser les contraintes liées à ces règles de fonctionnement mais aussi de savoir tirer à son avantage ces contraintes pour en faire des leviers de différenciation concurrentielle. Le Manager des Risques Industriels doit organiser la veille réglementaire et normative et avoir la capacité de traduire ces informations en éléments utilisables par l'entreprise.

Activité 2 : Connaître les risques, savoir les évaluer et les hiérarchiser Le Manager des Risques Industriels est un expert de son domaine qui a la capacité d'identifier les situations à risques ainsi que les conséquences des dangers auxquels sont exposés l'entreprise et ses salariés. Il a également la capacité de déployer les méthodes d'évaluation des risques qui sont préliminaires à l'organisation de la prévention. Cette activité a pour finalité de savoir analyser les expositions aux risques industriels ayant un impact sur la santé, la sécurité et l'environnement, de savoir en analyser l'importance et savoir le partager avec l'ensemble des acteurs internes et externes de l'entreprise.

Activité 3 : Mettre en oeuvre un système de management efficient A partir de diagnostics sur l'ensemble des domaines couverts (analyse des risques, des dangers & impacts, ...), il définit les axes d'engagement pour l'entreprise. Le Manager des Risques Industriels déploie ces axes d'engagement conformément à la politique établie avec des objectifs et des indicateurs associés. Il optimise les ressources nécessaires et les budgets à utiliser, les responsabilités et les modes de fonctionnement et il pilote la mise en oeuvre. Il assure la relation avec les instances externes à l'entreprise (CARSAT, ADEME, DREAL, DRIRE...). Il analyse les enjeux et manage les équipes en accompagnant les changements.

Activité 4 : Piloter le système de management et le maintenir adapté A partir des remontées terrain, le Manager des Risques Industriels établit le tableau de bord général du groupe, des unités ou des filiales de l'entreprise. Mixé avec les informations issues de la veille stratégique, ce reporting permet la prise de décision en Comité de Direction. Les indicateurs clé sont suivis en continu, donnant lieu à des plans d'action déployés sur les différents services ou sites. L'efficacité de ces actions et leurs impacts sur les aspects techniques, organisationnels, économiques et humains sont au coeur des préoccupations du Manager des Risques Industriels. Le Manager des Risques Industriels s'assure du respect des processus établis au travers des audits du système de management de l'amélioration continue. Le Manager des Risques Industriels est un acteur de la compétitivité de l'entreprise. Il structure les démarches de progrès continu des processus, favorise l'innovation et accompagne l'entreprise dans une performance durable. Pour ce faire, il favorise l'initiation des démarches d'excellence et supervise les actions de formation. Il garantit la validité des informations transmises aux services extérieurs.

Capacités attestées

Bloc 1 : Réglementation SST (Santé Sécurité au Travail) Compétences attestées : - Connaître et comprendre la réglementation SST applicable à l'entreprise - Connaître et comprendre les principaux risques rencontrés dans l'industrie - Connaître les principaux interlocuteurs internes et externes liés à la maîtrise des risques industriels - Savoir identifier les principales sources d'exigences applicables à l'entreprise - Savoir interpréter et traduire les exigences légales et réglementaires en exigences opérationnelles Modalités d'évaluation : Test de connaissance des principales exigences réglementaires et autres exigences. Mise en situation d'analyse et de proposition d'un plan d'actions.

Bloc 2 : Réglementation environnementale Compétences attestées : - Connaître et comprendre la réglementation relative aux impacts environnementaux des activités de l'entreprise - Connaître et comprendre les principaux Risques et les Impacts associés - Connaître les principaux interlocuteurs internes et externes liés à la maîtrise des risques environnementaux - Savoir identifier les principales sources d'exigences applicables à l'entreprise - Savoir interpréter et traduire les exigences légales et réglementaires en exigences opérationnelles Modalités d'évaluation : Test de connaissance des principales exigences réglementaires et autres exigences. Mise en situation d'analyse et de proposition d'un plan d'actions.

Bloc 3 : Connaissance des risques Compétences attestées : - Connaître et comprendre les principaux risques rencontrés dans l'industrie - Connaître les principaux Dangers rencontrés en entreprises industrielles et de services (Chimiques, Biologiques, Electriques, Incendies & Explosions) - Disposer d'une culture générale liée aux moyens de prévention et de protection contre les dangers SSE Modalités d'évaluation : Test de connaissance des principaux risques S&ST, technologiques et environnementaux. Mise en situation d'analyse et de proposition

d'un plan d'actions.

Bloc 4 : Méthodes d'analyse des risques Compétences attestées : - Connaître et savoir appliquer les méthodes d'évaluation des risques S&ST et environnementaux - Savoir mener une analyse de risques en utilisant la/les méthode(s) adaptée(s) en fonction des situations - Savoir collecter les retours d'expériences pour faire progresser la prévention au sein de l'entreprise Modalités d'évaluation : Test de connaissance des principales méthodes d'analyse des risques. Mise en situation d'analyse et de proposition d'un plan d'actions.

Bloc 5 : Mettre en oeuvre un système de management efficient Compétences attestées : - Savoir exploiter les référentiels normatifs - Connaître, comprendre et piloter une démarche normative et/ou de certification - Savoir évaluer la performance d'un système de management SSE - Connaître les principaux référentiels normatifs applicables aux domaines de la Santé et Sécurité au Travail, de l'environnement et des risques industriels - Savoir déployer une démarche de standardisation / certification - Piloter un projet de déploiement d'un système de management - Définir des indicateurs de performance et de pilotage des processus ayant un impact sur la politique HSE - Piloter et réaliser des audits internes sur les principaux référentiels HSE Modalités d'évaluation : Test de connaissance des exigences des principales normes. Mise en situation industrielle d'un audit SSE.

Bloc 6 : Management Compétences attestées : - Encadrer une équipe - Accompagner le changement dû aux projets SSE - Gérer un budget - Evaluer la performance de son unité - Piloter un projet HSE - Manager une équipe pluridisciplinaire dans le cadre de la mise en place ou l'adaptation d'un système de management HSE Modalités d'évaluation : Projet simulé en centre avec dossier écrit et présentation orale

Bloc 7 : Stratégie SSE (Santé Sécurité Environnement) Compétences attestées : - Concevoir une stratégie SSE en accord avec les enjeux de l'entreprise - Organiser le déploiement d'un système de management des risques - Organiser et superviser le déploiement d'un SMST - Gérer le déploiement et ses impacts sur l'organisation et les acteurs en place - Savoir communiquer en interne et avec les parties intéressées externes - Organiser puis gérer les situations de crise SSE Modalités d'évaluation : Projet simulé en centre avec dossier écrit et présentation orale

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous les secteurs d'activité

- Manager / Ingénieur Risques Industriels
- Manager / Ingénieur Santé, Sécurité & Environnement
- Chargé de mission ICPE
- Consultant Santé, Sécurité & Environnement
- Coordonnateur SPS
- Préventeur SST

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1302 : Management et ingénierie Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les évaluations sont réalisées sous forme de projets simulés en centre, études de cas.

Pour viser la certification professionnelle complète, le candidat doit valider les 7 blocs, rédiger une thèse professionnelle et la présenter oralement devant un jury de professionnels, en se basant sur une expérience en entreprise de 6 mois équivalent temps plein, consécutifs ou non.

Blocs de compétences

Bloc 1 : Règlementation SST

Bloc 2 : Règlementation Environnementale

Bloc 3 : Connaissance des risques

Bloc 4 : Méthodes d'analyse des risques

Bloc 5 : Mettre en oeuvre un système de management efficient

Bloc 6 : Management

Bloc 7 : Stratégie SSE

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury national unique composé : <input type="checkbox"/> du président de jury, <input type="checkbox"/> de 3 à 8 membres permanents du CESI <input type="checkbox"/> et de 2 à 4 professionnels
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Jury national unique composé : <input type="checkbox"/> du président de jury, <input type="checkbox"/> de 3 à 8 membres permanents du CESI <input type="checkbox"/> et de 2 à 4 professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Jury national unique composé : <input type="checkbox"/> du président de jury, <input type="checkbox"/> de 3 à 8 membres permanents du CESI <input type="checkbox"/> et de 2 à 4 professionnels
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Jury national VAE composé : - du Directeur de l'école d'ingénieurs, - des deux Directeurs des études, - au moins deux représentants issus du milieu professionnel ou désignés par les branches professionnelles, représentants des entreprises au moins deux représentants issus du milieu professionnel ou désignés par les organisations syndicales, représentants des salariés.
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 avril 2013 publié au Journal Officiel du 28 avril 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, code NSF 344r, 343p, sous l'intitulé "Manager des risques industriels" avec effet au 02 janvier 2008, jusqu'au 28 avril 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 17 mai 2018 publié au Journal Officiel du 24 mai 2018 modifié par l'arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel le 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Manager des risques industriels (MS)" avec effet du 28 avril 2018, jusqu'au 24 mai 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

95 certifiés par an en moyenne

Autres sources d'information :

www.ei.cesi.fr,

Cesi Alumni (association des diplômés du CESI) : www.viacesi.fr

Site Internet de l'autorité délivrant la certification

Lieu(x) de certification :

CESI

30 rue Cambronne

75015 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Ets d'Aix-en-Provence : Europôle de l'Arbois - Pavillon Martel - Av. Louis Philibert - BP 30 - 13545 Aix-en-Provence cedex 04 - Tél. : 04 42 97 14 20

- CESI Ets d'Arras : 7 rue Diderot - 62000 Arras - Tél. : 03 21 51 67 18 CESI Ets du Mans : Immeuble Newton - 47 av. F-Auguste Bartholdi - 72000 Le Mans - Tél. : 02 28 01 40 12

- CESI Ets de Lyon : 19 av. Guy de Collongue - 69 134 Ecully Cedex - Tél. : 04 72 18 89 89

- CESI Ets de Nancy : 2 bis rue de Crédenche - 54600 Villers-lès-Nancy - Tél. : 03 83 51 83 51

- CESI Ets de Paris-Nanterre : 93 bld de la Seine BP 602 - 92006 Nanterre Tél. : 01 55 17 80 00

- CESI Ets de Rouen : 1 rue G. Marconi - Parc de la Vatine - 76130 Mont-Saint-Aignan - Tél. : 02 32 81 85 60

- CESI Ets de Strasbourg : 2 allée des Foulons - Parc Club des Tanneries - 67380 Strasbourg Lingolsheim - Tél. : 03 88 10 38 08

- CESI Ets de Toulouse : 16 rue Magellan - 31670 Labège - Tél. : 05 61 00 38 38

Historique de la certification :

Mastère spécialisé accrédité par la Conférence des grandes écoles (CGE).